

# FLASH INFOS



Madame, Monsieur,

Deux informations dans ce flash infos marquent la rentrée, relatives à la construction des salles multi-activités et au Plan Local d'Urbanisme (PLU).

## I – Faisons le point sur la construction des salles multi-activités



Après une pause estivale, la construction reprend son cours. Les structures du bâtiment sont maintenant bien perceptibles, donnant une idée en vraie grandeur de ses volumes.

Le gros œuvre des maçons, bien avancé, permet maintenant aux charpentiers d'entrer en action ainsi qu'aux couvreurs.

La salle principale a ainsi reçu la charpente de sa toiture ; la construction des infrastructures des salles d'activité a débuté dans le même élan.

Les inévitables aléas de chantier sont réglés au fil de l'eau conduisant à une adaptation des plannings dans le respect d'un achèvement fixé au printemps 2016 et une réception du projet terminée courant mars, comme prévu initialement.



## 2 - Le PLU et ses aléas

Nous pensions pouvoir présenter au Conseil Municipal du mois de mai 2015 le texte revu du PLU pour arrêt avant communication aux diverses administrations. Puis procéder à l'enquête publique vers le mois de septembre.

C'était sans compter sur les ressorts de l'administration quand elle veut imposer ses vues aux habitants et à leurs élus.

En effet, le 21 mai dernier, le sous Directeur de la DDT appelle en Mairie pour nous informer qu'il va émettre un arrêté nous obligeant à la réalisation d'une étude d'impact environnemental de notre PLU,

### **MAIS**

qu'il peut demander au Préfet de surseoir à cette demande si nous augmentons le nombre de logements sur la zone AU1 afin de ne pas réaliser la zone AU2 et la zone AU eco (plans disponibles en mairie).

Suite à notre refus, nous avons reçu l'arrêté demandant la réalisation d'une étude environnementale. L'administration espère trouver au travers de cette demande des arguments lui permettant de contester la consommation de terres agricoles dans les zones AU2 et AU eco.


Cela entraîne pour la commune :

- des frais complémentaires de bureau d'études ;
- une mission complémentaire de l'architecte qui nous assiste pour le PLU ;
- des délais qui différeront d'autant la réalisation des logements (donc des logements sociaux) et entraîneront des « pénalités » à intégrer dans les budgets de la commune pour « non atteinte du programme de logements sociaux ».

A noter que c'est la même administration (la DDT) qui détermine les pénalités et leur majoration éventuelle (coeff 5 possible). A ce jour les pénalités 2015 sont de 86 000 €.

Après avoir sollicité les avis de différents conseils, nous avons fait rédiger un recours gracieux auprès du Préfet. Ce recours a été envoyé fin juillet et nous espérons avoir une position officielle des autorités début septembre.

Nous vous en tiendrons bien évidemment informés.



Prochain  
Conseil municipal  
Jeudi 17 septembre  
à 20h45 à la salle  
Maurice Joulou

Le Maire  
Germain BUCHET

